



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N°32-2023

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 21 juin 2023 par Monsieur BLANCHON Francis, représentant l'entreprise EIFFAGE ROUTE lequel souhaite effectuer des travaux d'enrobé situé rue centrale sur la rd107 à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE.

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux lesquels sont prévus le jeudi 22 juin 2023 pour une durée de 12 jours.

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Réglementation temporaire de la circulation : située rue centrale pour tous les véhicules :

- Du **22 juin 2023 au 3 juillet 2023** par alternat manuel ou feux pour le rabotage un jour sur la période.
- Du **29 juin 2023 au 3 juillet 2023** route barrée avec déviation sur le rd 5 puis rd 109 un jour sur la période.

ARTICLE 2 : Cette réglementation s'appliquera le jeudi 22 juin 2023 pour une durée de 12 jours.

ARTICLE 3 : Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux. L'entreprise chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : EIFFAGE ROUTE 17 BOULEVARD CHARLES VOISIN-BP96-42162 ANDREZIEUX BOUTHEON CEDEX 02 TEL 04 77 55 55 00

ARTICLE 4 : Voie de recours : Tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à EIFFAGE ROUTE 17 BOULEVARD CHARLES VOISIN-BP96-42162 ANDREZIEUX BOUTHEON CEDEX 02, à la gendarmerie de St Bonnet le Château, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Le 22 juin 2023

Le Maire, Frédéric MILLET



Le présent arrêté a été

Mis en ligne le : 22 juin 2023

Le Maire,

Frédéric MILLET

